



Communication clubs

Chers dirigeant(e)s,

Dans le cadre de la simplification administrative souhaitée par l'AFTT, une réflexion a été menée sur le fonctionnement actuel des affiliations, des réactivations et des déclarations de double affiliation.

L'objectif est clair : faciliter les démarches pour les clubs, limiter les erreurs d'encodage et moderniser progressivement nos procédures.

Vers une gestion entièrement informatisée des affiliations

Aujourd'hui, près de 80 % des nouvelles affiliations sont déjà réalisées via l'espace personnel des clubs, soit 2 024 affiliations en ligne sur 2 548 nouvelles affiliations.

À l'avenir, l'encodage des affiliations devra obligatoirement être effectué en ligne. Un document papier restera disponible comme support éventuel pour les clubs, mais il ne remplacera plus l'encodage informatique.

Cette évolution permettra notamment d'éviter plusieurs difficultés régulièrement rencontrées :

- Documents papier perdus ou reçus tardivement ;
- Absence de date lisible sur certains envois postaux ;
- Écritures manuscrites difficiles à déchiffrer ;
- Scans de qualité insuffisante ;
- Erreurs d'encodage liées à des documents peu lisibles.

Certificat médical

Le certificat médical ne sera plus exigé systématiquement par l'AFTT dans le cadre de l'affiliation.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la position déjà prise par le CR il y a plusieurs mois. Elle tient également compte du fait qu'Ethias n'exige pas de certificat médical pour intervenir dans les dossiers

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération

Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la

Communauté Française de Belgique

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

d'accident, que plusieurs fédérations fonctionnent déjà sans obligation systématique de certificat médical et que l'ADEPS n'impose pas non plus ce document aux pratiquants sportifs.

Il nous semble toutefois important, dans un souci de bonne gouvernance, de mettre à disposition des clubs un document de recommandations. Celui-ci pourra notamment conseiller de demander un certificat médical dans certaines situations particulières, par exemple pour des joueurs plus âgés, des personnes ayant connu des problèmes de santé importants ou toute situation jugée à risque.

Les clubs restent en effet les mieux placés pour apprécier, au cas par cas, l'opportunité de demander un certificat médical à leurs membres.

Ce document de recommandations sera établi en coordination avec un avis médical afin de fournir aux clubs un cadre clair et pertinent.

Validation par le joueur

Une fois le nouveau joueur encodé, celui-ci recevra un mail de bienvenue de l'AFTT contenant différentes informations utiles sur le fonctionnement de la fédération : règlements, règles du jeu, formations, informations pratiques, etc.

Ce mail contiendra également un lien permettant au joueur de créer et de valider son affiliation, après vérification des données encodées par le secrétaire du club.

Il sera donc essentiel que l'adresse e-mail renseignée soit correcte.

Si le joueur ne dispose pas d'une adresse e-mail personnelle, il conviendra d'indiquer l'adresse d'une personne de référence qui pourra gérer les démarches administratives courantes pour lui.

Réactivations

La procédure de réactivation suivra la même logique.

Le système en ligne, qui fonctionne déjà correctement, deviendra la procédure exclusive. Avant validation définitive, le joueur devra renseigner ou confirmer son adresse e-mail afin de recevoir un lien de confirmation.

Déclarations de double affiliation

Les déclarations de double affiliation seront également digitalisées.

La procédure reposera sur un système entièrement informatisé, avec une double validation permettant de sécuriser la démarche et d'éviter les erreurs.

**A.S.B.L. Aïle Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

Mise en application

Cette nouvelle procédure sera mise en place prochainement et devrait être opérationnelle dans le courant du mois de juin.

Le bureau de l'AFTT reviendra vers les clubs avec les informations pratiques nécessaires dès que le système sera prêt.

Merci d'avance pour votre collaboration dans cette évolution importante, qui vise à simplifier le travail administratif de chacun tout en améliorant la fiabilité des données encodées.

L'AFTT

**A.S.B.L. Aïle Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be